



L'ASSURANCE DES ASSOCIATIONS



Avec SMACL Assurances, protégez votre association en toute sérénité

DIRIGEANT, ADHÉRENT, BÉNÉVOLE,
vous consacrez du temps à votre
association. Mais avez-vous souscrit
toutes les garanties nécessaires
pour la protéger ?

- ▶ Votre association **est-elle assurée pour toutes les activités, qu'il vous arrive d'organiser** : un repas, une fête, une réunion, une tombola... ?
- ▶ **En tant que dirigeant**, savez-vous que votre responsabilité peut être recherchée ?
- ▶ **En tant que bénévole**, êtes-vous couvert si vous êtes responsable d'un accident ?

Pour vivre pleinement votre passion en toute confiance, SMACL Assurances vous propose une assurance complète et adaptée.

Quoi qu'il arrive, avec **L'ASSURANCE DES ASSOCIATIONS**, vous êtes couvert pour tous les risques liés aux activités de votre association.

Parce que la vie de votre association compte pour vous, vous pouvez compter sur SMACL Assurances.

Avec SMACL

Assurances, protégez votre association en toute sérénité

3 PRODUITS POUR UNE OFFRE COMPLÈTE

UNE OFFRE MULTIRISQUE ASSOCIATION AVEC EN INCLUSION :

- ▶ **RESPONSABILITÉ CIVILE ÉLARGIE DE L'ASSOCIATION :**
couvre les dommages corporels ou matériels occasionnés par toutes les personnes participant à la vie de l'association (les dirigeants, les adhérents, les bénévoles) à concurrence de 8 000 000 €. Le dirigeant de l'association est protégé quand sa responsabilité personnelle est engagée dans l'exercice de ses fonctions.
- ▶ **DOMMAGES AUX BIENS MOBILIERS AVEC UNE COUVERTURE PERSONNALISÉE (3 tranches - 5 000 € - 25 000 € - 50 000 €) :**
en cas d'événements tels que dommage électrique, dégât des eaux, vol, incendie, le matériel de l'association est garanti.
Exemples de garanties incluses :
 - Intoxications alimentaires (8 000 000 €) ;
 - Locaux occasionnels d'activité (1 000 000 €) ;
 - Responsabilité personnelle des dirigeants (350 000 €) ;
 - Défense et recours (16 000 €) ;
 - Dommages aux biens et animaux confiés (5 000 € - 25 000 € - 35 000 €) ;
 - Vestiaire organisé (2 000 €) ;
 - Couverture du matériel informatique (2 000 €) ;
 - Contenu du congélateur (2 000 €) ;
 - Couverture de expositions (2 000 €).
- ▶ **INDEMNISATION DES ACCIDENTS CORPORELS** pour couvrir les membres du bureau afin de compléter les frais de soins, chirurgicaux, d'hospitalisation. L'invalidité et le décès sont aussi garantis.
- ▶ **ASSISTANCE AUX PERSONNES**
- ▶ **ASSISTANCE PATRIMOINE**

UNE OFFRE MULTIRISQUE ASSOCIATION AVEC DES OPTIONS POUR S'ADAPTER À VOS BESOINS :

- ▶ **DOMMAGES AUX BIENS IMMOBILIERS** pour les locaux occupés en permanence, appartenant, loués ou prêtés à l'association, lors d'événements garantis tels que : incendie, vol, chute de la foudre, tempête, etc.
- ▶ **INDEMNISATION DES ACCIDENTS CORPORELS**
pour les adhérents et bénévoles.

Avec SMACL

Assurances, protégez votre association en toute sérénité

UNE OFFRE PROTECTION JURIDIQUE DES ASSOCIATIONS :

- ▶ Une offre pour défendre les intérêts de l'association en cas de litige survenant dans l'exercice de des activités :
 - **Information juridique ;**
 - **Litiges liés à la consommation ;**
 - **Litiges liés à l'administration ;**
 - **Litiges liés à la protection des locaux ;**
 - **Litiges liés à la défense pénale.**

UNE OFFRE VÉHICULES À MOTEUR DES ASSOCIATIONS :

- ▶ **ASSURANCE AUTOMOBILE** pour la ou les voitures de l'association afin de couvrir les dommages subis, la protection corporelle du conducteur ainsi que le contenu.
- ▶ **3 FORMULES** pour s'adapter aux besoins du Tiers au Tous Risques.
- ▶ **GARANTIES DU CONDUCTEUR** pour les 3 formules : capital décès 5 000 €, capital incapacité 20 000 €.
- ▶ **ASSISTANCE** (sans franchise kilométrique en cas de panne ou d'accident)

EXEMPLES

Au cours de la visite d'un château, un adhérent chute sur une planche et se blesse. Avec l'Assurance des Associations de SMACL Assurances - option accidents corporels, les frais de soins nécessaires à son rétablissement sont pris en charge.

À l'occasion d'un loto, les effets personnels des invités sont volés dans le vestiaire surveillé. SMACL Assurances avec l'offre "Multirisque Association", prévoit une garantie dans la limite de 2 000 €.

Pour l'assemblée générale, le maire de votre commune vous prête une salle de réunion. Un dégât des eaux survient et endommage une partie du bâtiment. Avec l'offre "Multirisque Association" de SMACL Assurances, les locaux ainsi que leur contenu sont indemnisés dans la limite de 1 000 000 €.

4 POINTS CLÉS

POUR VIVRE VOTRE PASSION AVEC SÉRÉNITÉ

- ▶ **Protégez votre association pour toutes ses activités**, soirées, expositions, fêtes, journées portes ouvertes, randonnées...
- ▶ **Protégez les dirigeants, adhérents, bénévoles**, même pour des dommages causés entre les membres de l'association.
- ▶ **Protégez le matériel de l'association**, y compris l'informatique, en tous lieux.
- ▶ **Bénéficiez de l'expertise SMACL Assistance.** Des services d'assistance pour vous aider en cas de difficulté. Pour vivre pleinement votre passion en toute tranquillité.

smacl.fr



▶ **Contactez un conseiller au :**

05 49 32 30 10

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

SMACL Assurances

141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9
Tél. : +33 (0)5 49 32 56 56

SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
régie par le Code des Assurances - RCS Niort n° 301 309 605